



Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, le 05 février 2020

COMMUNIQUÉ - PRESSE

Elections municipales des 15 et 22 mars 2020 : les informations clefs

1- Inscription et procuration :

Inscription sur les listes électorales : êtes-vous bien inscrit ?

Vous pouvez vérifier votre inscription sur les listes électorales sur le service en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Vous avez jusqu'au **7 février 2020** pour vous inscrire et pouvoir voter aux élections municipales de mars 2020.

Les procurations :

Les électeurs souhaitant voter par procuration sont invités, dès à présent, à faire leur démarche auprès des forces de l'ordre (commissariat, gendarmerie) afin que la procuration arrive en mairie dans les délais et avant le jour de scrutin. Attention, en cas d'absence de réception par le maire de la procuration, le mandataire ne pourra pas voter.

2- Dépôt de Candidatures :

Dépôt des candidatures : du 12 au 27 février 2020 à 18h00

Les candidats sont invités à prendre rendez-vous à l'aide du module de prise de rendez-vous en ligne sur le site de la préfecture : <https://bit.ly/2OpvIa3>

Les différents documents pour le dépôt des candidatures, modèles et versions simplifiées, sont disponibles à l'adresse suivante: <https://bit.ly/2SoeQ4N>

Contacts presse

Coraline Combezou

☎ 05.55.20.56.75

coraline.combezou@correze.gouv.fr

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter